



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Éducation / Collèges / Sectorisation / Conseil de Paris

# Sectorisation des collèges : prudence à l'excès

Le Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) du 9 février sur la sectorisation des collèges a repoussé les propositions de la Ville (Département) de Paris par quatre voix contre trois. Il y a eu 10 abstentions.

Au terme de cette réunion, la FCPE-Paris exprime un point de vue contrasté, à la fois positif et réservé, sur la politique que souhaite engager la Ville de Paris en termes de sectorisation.

La FCPE-Paris a jugé certaines satisfaisantes propositions, notamment celles relatives aux XVIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> arrondissements, en dépit du cas François-Villon/Modigliani.

La FCPE-Paris a également pris acte de l'engagement d'Éric Ferrand

- D'améliorer la communication en amont avec ses partenaires, facilitant ainsi la réflexion sur ses propositions ;
- De poursuivre la réflexion sur le XVI<sup>e</sup>, le XX<sup>e</sup> et les arrondissements du centre de Paris.

En revanche, la FCPE-Paris déplore :

- Le manque d'ambition du projet, trop éloigné des objectifs annoncés, tout particulièrement avec la politique démographique de l'Académie ;
- Le refus de la Ville d'examiner la partition des cités mixtes (collège-lycée), rompant avec ses engagements antérieurs ;
- Le traitement toujours différé des collèges périphériques, voire en difficulté, en situation de souffrance ;
- La persistance d'une démarche hyper-prudente du consensus, contraire à l'intérêt général.

La FCPE-Paris réaffirme son souhait et sa disponibilité pour œuvrer, à court et moyen termes,

- À la réalisation d'un véritable projet éducatif parisien ;
- À la modification des secteurs des collèges pour favoriser autant que faire se peut la mixité sociale, la proximité, la continuité école/collège, collèges à taille humaine.

La FCPE-Paris forme le vœu d'une politique concertée, associant pleinement les représentants des acteurs concernés, une politique ambitieuse, audacieuse, en cohérence avec les objectifs affichés.

**Paris, le 11 février 2007**

**RELATIONS PRESSE : Olivier Messac - ☎ 06 12 17 12 12 [olivier.messac@fcpe75.org](mailto:olivier.messac@fcpe75.org)**

**Communiqués en ligne sur : [http://www.cpe75.org/cdpe/n\\_rpresse.htm](http://www.cpe75.org/cdpe/n_rpresse.htm)**